

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.031

L'An Deux Mille Cinq, le 29 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 22 MARS 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 22 MARS 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY  
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par M. POTENNEC  
Mme DURAND représentée par M. DENIS  
Mme ISENDICK représentée par M. CHABANEAU  
Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENT-EXCUSE** : néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : LOTISSEMENT "ANPE" DU SECTEUR DES RULLAS  
EXTENSION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION  
CONVENTION FRANCE TELECOM

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement "ANPE" par la Ville de ROYAN sur le secteur des Rullas, il s'avère nécessaire de prévoir la desserte des lots et notamment l'installation d'un réseau de télécommunications.

A cet effet, les services de France Télécom ont élaboré une convention qui définit les conditions financières et techniques en matière d'études et de travaux d'aménagement des installations téléphoniques.

La participation financière de la Ville de ROYAN, pour les prestations d'études et de câblage sera financée au titre du budget global de l'opération d'aménagement VRD du lotissement.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur le principe de cette convention, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec France Télécom.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux de création d'un réseau France Télécom dans le lotissement "ANPE"
- VU l'avis favorable de la commission des travaux en date du 25 mars 2005 sur ce projet,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les conditions de réalisation et d'exploitation du réseau de télécommunication de la voie nouvelle secteur des Rullas au lotissement "ANPE".

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec France Télécom.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 31 mars 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,  
H. THOMAS**